



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Huitième session
Lagos, 13-25 février 1967

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA
CENT TRENTE QUATRIEME SEANCE

Tenue au National Hall, à Lagos,
le samedi 18 février 1967, à 9h.30.

Président : M. AYIDA (Nigéria)

Secrétaire: M. SYLLA

SOMMAIRE :

Coopération économique en Afrique (point 6 de l'ordre du
jour) (suite)

Les représentants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu provisoire sont priés de les transcrire sur deux exemplaires du compte rendu, qu'ils devront faire parvenir le plus tôt possible au Secrétaire de la Commission, M. A. Sylla, fonctionnaire chargé de la coordination des documents (bureau 180). Au besoin, les rectifications pourront être envoyées par la poste, après la session, au Bureau du Secrétaire de la Commission économique pour l'Afrique, P.O. Box 3001, Addis-Abéba, Ethiopie, où elles devront parvenir le 30 avril 1967 au plus tard.

COOPERATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE (point 6 de l'ordre du jour) (E/CN.14/352, E/CN.14/351, E/CN.14/354, E/CN.14/366 et Corr.1, E/CN.14/386)
(suite)

M. KONE (Mali) affirme que si des progrès sensibles ont été enregistrés sur la voie de la coopération, les réalisations n'ont pas suivi les discours. En face des nécessités impérieuses du développement et de l'existence même, les pays, individuellement, continueront à mobiliser leurs ressources intérieures et à négocier des accords avec des pays extra-africains. Cette situation, qu'il convient de ne pas perdre de vue si l'on entend aborder la question en tenant compte des réalités, se caractérise par l'existence d'accords bilatéraux dont l'influence sur la politique à court terme et à long terme d'un pays, s'oppose à toute coopération généralisée. L'incompatibilité qui existe entre les projections actuelles des divers Etats et la nécessité d'une action concertée devrait entraîner une modification des méthodes et des règles de la Commission. Des progrès seraient possibles si la CEA favorisait des mesures pouvant donner lieu à des résultats immédiats et communiquer une impulsion réelle à la coopération. Il conviendrait de réduire le nombre des objectifs immédiats et de consacrer le maximum d'énergie à l'exécution de ceux qui auraient été retenus. En même temps, il faudrait explorer les possibilités ouvertes à un élargissement de la coopération. L'Afrique manque d'esprit de décision; il y aurait intérêt à réfléchir sur le dicton de Sénèque, selon lequel il n'y a jamais de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va. Les pays industrialisés doivent se rendre compte qu'une politique de paix et de concorde est la garantie la plus sûre d'une amélioration qualitative et quantitative de la coopération internationale, à l'avantage de tous.

M. de LAIGLESIA (Espagne) reconnaît que, s'il est indispensable pour les pays en voie de développement de remédier au déséquilibre de leur balance commerciale en augmentant leurs exportations, les marchés intérieurs de ces pays ne sont pas assez importants pour justifier des unités de production d'une capacité telle qu'elle leur permette de tirer le meilleur parti possible des possibilités qu'offrent les progrès

techniques. L'intégration en zones économiques plus larges devient donc indispensable.

L'Espagne pourrait contribuer au développement de l'Afrique en augmentant le volume de ses échanges avec le continent et en offrant une assistance technique. En 1966, les échanges entre l'Espagne et l'Afrique se sont soldés par un excédent de 120 millions de dollars des Etats-Unis au bénéfice des pays africains. On peut espérer que ces échanges s'intensifieront encore. L'Espagne a connu certains des problèmes auxquels l'Afrique se heurte, ce qui revient à dire que l'assistance technique qu'elle pourrait offrir serait réaliste et utile. Actuellement, 91 experts espagnols travaillent dans divers pays africains au titre d'accords multilatéraux et 539 sont en poste au titre d'accords bilatéraux dans huit pays. Le Gouvernement espagnol a accordé 91 bourses à des étudiants représentant 21 pays membres de la CEA; plusieurs bourses en outre ont été offertes par des établissements non gouvernementaux. D'autre part, l'Institut espagnol de développement économique est ouvert aux planificateurs africains.

Il est encourageant de constater que les institutions économiques internationales, telles que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ont parfaitement saisi qu'il conviendrait que leurs structures et leurs principes soient adaptés aux besoins des pays en voie de développement. La création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) a été accueillie avec la plus grande faveur à cet égard. Si le réalisme domine, la deuxième conférence de l'UNCTAD pourrait être un jalon sur la voie conduisant à la solution des problèmes auxquels les pays en voie de développement ont à faire face.

M. SENGAT KUO (Cameroun) tient tout d'abord à exprimer la satisfaction de la délégation devant l'admission du Lesotho, du Botswana et de la Gambie à la Commission économique pour l'Afrique. Le monde sous-développé tout entier obtient des résultats concluants dans la lutte qu'il a engagé pour se dégager du cercle vicieux du sous-développement. Au cours

des cinq dernières années, le Cameroun a enregistré un taux de croissance de 7,3 pour 100; son secteur agricole a perdu quelque peu de son importance, au profit du secteur industriel et du secteur des services. Cette tendance doit s'affirmer au cours de la mise en oeuvre du deuxième plan quinquennal, dont le budget des dépenses atteint 165 milliards de francs CFA. Toutefois, malgré les progrès réalisés, les pays africains ne sauraient prétendre à un développement rapide que s'ils collaborent étroitement et efficacement entre eux.

Le succès des plans nationaux de développement ne peut être assuré que dans la mesure où l'assistance financière internationale est suffisante. Des entretiens sur les conditions dans lesquelles il serait possible d'accélérer et d'augmenter le transfert des moyens de financement des pays évolués vers les pays en voie de développement sont absolument indispensables, car seuls ces entretiens peuvent ouvrir la voie à la compréhension et abattre les obstacles qui s'opposent à la coopération internationale. La Banque africaine de développement (BAD) peut jouer un rôle fondamental en l'occurrence. Le déroulement des négociations portant sur la conclusion d'un accord international sur le café a démontré que des efforts ininterrompus étaient nécessaires pour assurer la stabilisation des cours des produits de base.

Le Cameroun n'a jamais cessé d'affirmer qu'il était favorable au principe de la coopération entre les pays africains. Toutefois, il importe que la coopération au niveau des sous-régions précède la coopération à l'échelon du continent. La spécialisation agricole que cette coopération implique donnera lieu à des difficultés dans certains pays, car elle aboutira à la monoculture, alors que de nombreux pays s'efforcent de diversifier leur production pour garantir leur sécurité économique. S'il est difficile d'obtenir des fonds pour le financement de l'industrialisation, cette difficulté même facilitera toutefois la coopération sous-régionale dans le cas de projets industriels judicieusement choisis. En matière d'industrialisation, les pays africains doivent passer du stade des discours à celui des réalisations. Il est indispensable que

les études consacrées à ces sujets soient limitées à des projets bien déterminés pour lesquels des possibilités de financement existent. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) devra prêter son concours à la CEA pour lui permettre de définir une stratégie mondiale et régionale de l'industrialisation, de choisir les projets et de rapporter les projets aux investissements. Dans le domaine de la formation des cadres et de la main-d'oeuvre industriels, il conviendrait que les organisations internationales intensifient leurs efforts et que l'Organisation internationale du Travail (OIT) fasse bénéficier la CEA de son expérience.

Pour que la coopération régionale ou sous-régionale donne des résultats concluants, il faut que le secrétariat fasse preuve d'objectivité et d'humilité; le secrétariat devra faire en sorte que les efforts tendus vers la coopération n'empiètent pas sur les plans nationaux de développement et que les Etats membres participent activement à toutes les phases des projets. Il serait indispensable que les bureaux sous-régionaux soient dirigés par des ressortissants des pays intéressés et que les sous-régions soient suffisamment représentées au sein du personnel de la Commission. En Afrique, le principe de la représentation géographique équitable doit être complété par une équitable représentation des deux groupes linguistiques. A une session précédente, la Commission avait recommandé la création d'un comité qui aurait à assister le Secrétaire exécutif pour l'accélération de l'africanisation du personnel. Il conviendrait d'élargir le mandat de ce comité pour lui permettre d'obtenir qu'il y ait un équilibre entre les francophones et les anglophones parmi les fonctionnaires du secrétariat.

M. BORICO (Guinée équatoriale) indique qu'entre 1963 et 1967, le revenu par habitant a augmenté en Guinée équatoriale au taux moyen annuel de 7,5 pour 100. Cette augmentation peut être attribuée dans une certaine mesure à la politique des investissements publics du pays qui a permis de construire de nouvelles routes et un nouvel aéroport. Des facilités fiscales et des facilités de crédits spéciales ont été appliquées pour encourager les investissements privés dans la transformation des produits agricoles (étape nécessaire sur la voie de l'indus-

rialisation), dans la fabrication de matériaux de construction (indispensables pour l'exécution du programme du pays en matières de logements), dans les industries de la congélation des denrées alimentaires (qui permettent une distribution et une commercialisation convenables de la viande et du poisson disponible). Des progrès ont été réalisés dans l'exploitation des principaux produits d'exportations (bois d'oeuvre, cacao, café). L'Espagne importe le cacao et le café de la Guinée équatoriale à des prix préférentiels. Le tourisme a aussi contribué dans une mesure importante à l'économie du pays. Dans les efforts qu'elle déploie pour tendre au développement économique, la Guinée équatoriale a bénéficié du concours de la CEA, aux travaux de laquelle elle continuera à participer.

M. IONESEN (observateur de la Roumanie) déclare qu'il y a lieu de louer la détermination des pays africains en faveur d'une coopération qui doit leur permettre de dominer le sous-développement. Comme le montre l'expérience de la Commission économique pour l'Europe, il est possible pour des pays dont les systèmes sociaux et économiques sont différents de collaborer harmonieusement. La Roumanie est disposée à collaborer avec tous les pays et à l'Organisation des Nations Unies elle a appuyé une résolution préconisant un élargissement de la coopération entre pays dont les systèmes économiques et sociaux sont différents. A l'UNCTAD, elle a appuyé les recommandations relatives à une amélioration des structures commerciales, à une augmentation des apports financiers aux pays en voie de développement et au transfert des technologies. La Roumanie a appuyé la création de l'ONUDI qui, on peut l'espérer, prêter son concours aux pays africains pour qu'ils fassent le meilleur usage possible de leurs ressources naturelles. Les sommes que certains pays dépensent pour leur armement pourraient être utilisées plus utilement au soutien de l'industrialisation dans les pays africains.

La Roumanie se félicite de pouvoir collaborer avec la CEA; elle accueillerait volontiers tous les experts africains qui désireraient étudier ses usines sidérurgiques, ses usines de produits chimiques, ses raffineries de pétrole et ses installations d'extraction du gaz naturel. Elle a établi des contacts avec la République démocratique du Congo, le Congo (Brazzaville) et le Nigéria et elle espère pouvoir collaborer avec d'autres pays africains.

Il est indispensable que les obstacles qui se dressent sur la voie du développement soient abattus, car les populations africaines ont droit à une part équitable de la prospérité du monde.

M. WEBER (Observateur de la République fédérale d'Allemagne) attache une importance particulière aux récentes conférences sur la coopération économique sous-régionale et notamment à celles que la CEA a organisées à Lusaka, Brazzaville, Tanger et Niamey. Son gouvernement a contribué à ces conférences en redigeant deux études extensives, l'une sur les industries chimiques en Afrique de l'est, l'autre sur les transports en Afrique de l'ouest. Ces réunions ont permis de constater qu'il n'était pas suffisant pour résoudre les problèmes économiques en Afrique de les aborder d'un point de vue national, les marchés intérieurs étant trop exigés. La Commission n'a cessé d'insister sur ce fait et a suggéré des moyens pratiques et économiques de réaliser des projets sous-régionaux.

Son Gouvernement reconnaît que le secteur agricole mérite une attention particulière. La production alimentaire n'est pas aussi alarmante en Afrique que dans d'autres parties du monde, mais il est néanmoins indispensable de prendre immédiatement des mesures pour la développer si l'on veut écarter le spectre de la famine. A son avis, il n'y a pas à choisir entre industrialisation et développement agricole - les deux secteurs doivent être développés simultanément pour que la croissance économique soit équilibrée. Son Gouvernement attache beaucoup d'importance à la création de petites et moyennes industries.

D'une manière générale, on reconnaît que les échanges intra-africains pourraient encore être considérablement élargis, grâce à une réduction progressive des barrières douanières et à la mise en place d'une infrastructure dans le domaine des transports, à l'échelon sous-régional. Les importations allemandes en provenance de l'Afrique ont plus que doublé depuis cinq ans alors que ses exportations vers le continent ont progressé à un rythme beaucoup plus lent, en raison de la situation défavorable de la balance commerciale avec l'Afrique.

Le Gouvernement allemand a fourni aux pays membres de la Commission une assistance financière au titre d'accords bilatéraux et il a envoyé des experts et des fonds pour la réalisation de projets d'assistance technique, tout en contribuant pour une bonne part à l'aide multilatérale dont bénéficie

l'Afrique. Il continuera d'accorder son appui à l'Institut africain de développement économique et de planification et, prochainement, une étude sera présentée à la Commission sur les industries chimiques en Afrique du nord. La coopération entre la CEA et la Fondation allemande pour les pays en voie de développement sera poursuivie et renforcée. En dehors de cette collaboration bilatérale, son Gouvernement demandera instamment à des organisations internationales telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement d'envisager la possibilité d'accorder davantage de prêts à l'Afrique. M. Weber est persuadé que, de leur côté, les pays africains feront de leur mieux pour construire leur avenir.

M. HACHEMI BAGHERICHE (Comité permanent consultatif du Maghreb) décrit brièvement la structure et l'organisation du Comité, créé à la suite de la Conférence des Ministres des affaires économiques des quatre pays qui s'est tenue à Tunis en 1964. Les travaux du Comité seront effectués par dix commissions chargées de différents secteurs - industrie, commerce, tourisme, etc. Un Centre d'études industrielles a été établi à Tripoli; il est financé en partie par le PNUD et en partie par les quatre gouvernements maghrébins.

Le Comité a étudié le programme de travail présenté lors de la dernière conférence des ministres et les commissions ont commencé leurs activités dans les différents domaines. Le Comité a confié à la CEA l'exécution d'études importantes sur certains sujets, notamment, analyse comparative des potentiels industriels existants et des besoins en produits industriels, analyse comparative des productions agricoles, industries chimiques et pétro-chimiques et matériaux de construction. Le Comité continuera de travailler en étroite collaboration avec la CEA dans tous les domaines du développement industriel et économique. Le Comité a demandé l'aide d'experts internationaux pour une étude détaillée de la coordination des échanges commerciaux et il s'intéresse particulièrement aux questions suivantes : possibilité de créer une banque de développement pour l'Afrique du nord; possibilité d'obtenir une assistance en vue d'établir des liaisons par route, rail, et air ainsi qu'un réseau de télécommunications, création

d'instituts de formation spécialisée à caractère régional. Pour terminer, M. Hachemi-Baghriché fait remarquer que le Comité permanent consultatif du Maghreb peut être considéré comme un excellent exemple de coopération entre pays africains.

M. SANCHEZ (Observateur du Chili) déclare que son Gouvernement est heureux de constater que des organisations sous-régionales sont créées en Afrique en vue d'une intégration économique, d'autant que cinq pays de l'Amérique latine ont signé l'année précédente un accord à cet effet.

Les problèmes que pose le développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine sont les mêmes; c'est pourquoi les commissions économiques régionales doivent travailler en étroite collaboration. Il espère que les pays industrialisés fourniront une aide accrue et mieux coordonnée de manière que l'on puisse réduire le large fossé qui sépare les pays en voie de développement et les pays techniquement avancés.

Les relations de caractère bilatéral et multilatéral, en particulier entre pays voisins, doivent être aussi étroites que possible si l'on veut faciliter les échanges. Les pays dont les produits sont analogues, et par conséquent rivaux, doivent élaborer une politique commune pour sauvegarder leurs intérêts. C'est pourquoi son Gouvernement a engagé des discussions avec le Gouvernement zambien au sujet d'un accord sur le cuivre; ultérieurement d'autres pays producteurs de cuivre tels que la République démocratique du Congo et le Pérou seront invités à y prendre part. Son Gouvernement aimerait qu'une étroite collaboration unisse les organisations responsables du développement économique à l'échelon régional et qui pourrait se manifester, par exemple, sous la forme d'échanges d'experts.

M. DIOUF (Conseil africain de l'arachide) déclare que l'organisation qu'il représente a été citée en tant que bon exemple de collaboration. Les membres du Conseil, désireux d'obtenir un prix rémunérateur pour les arachides, ont élaboré en commun un programme d'action concertée. Le Conseil a établi à Dakar un centre d'information commerciale et a pris des dispositions pour conclure de nouveaux contrats de vente. Il s'occupe également de coordonner la recherche scientifique et technique dans le domaine des arachides et espère mettre en place prochainement un Office commun de commercialisation pour tous ses membres.

Le Conseil continue de collaborer activement avec la FAO et a entamé des négociations avec l'UNCTAD en vue d'un accord mondial de commercialisation de l'arachide. Il collabore aussi avec la CEA et espère que d'autres organisations de producteurs primaires seront créées sous les auspices de la Commission.

Selon M. PANIKKAR (Fédération syndicale mondiale) les exposés des orateurs précédents ont amplement démontré les difficultés auxquelles le continent doit faire face. Le problème du relèvement du niveau de vie des populations et celui de la création d'emplois ne pourront être résolus que par une transformation radicale des économies de manière que les pays intéressés ne soient plus tributaires des intérêts étrangers. Le Congrès syndical mondial pour le développement du commerce international et les relations économiques dans l'intérêt des travailleurs et des populations, qui s'est tenu à Budapest, a souligné que le mouvement syndical devait s'efforcer davantage de résoudre les problèmes que pose le commerce international et il a demandé aux syndicats de tous les pays de s'unir pour les pays en voie de développement obtiennent des fonds, une assistance technique et des biens d'équipement à des conditions favorables.

A son avis, à condition de faire preuve de bonne volonté, rien ne s'oppose à ce que la coopération nécessaire au développement rapide des pays africains augmente de plus en plus. A cet égard, la Communauté économique européenne a un effet nuisible sur la coopération économique en Afrique. La CEA doit s'attacher à résoudre ce problème et à garantir à tous les pays africains l'expansion des échanges indispensable. Dans ce domaine, on ne saurait exagérer l'importance de la collaboration entre la Commission et l'UNCTAD.

Il faut s'efforcer de raffermir les économies nationales pour éviter qu'elles ne passent sous la domination des investisseurs étrangers. Pour assurer une croissance économique indépendante, le meilleur moyen est de développer les industries clé du secteur public. Les Etats africains devraient se mettre d'accord sur la question de la limite des concessions à accorder aux capitaux étrangers et du droit de regard à exercer sur ces concessions. Quant à la CEA, elle pourrait utilement contribuer à élaborer une politique plus unie dans ce domaine d'activité, auquel il conviendrait d'associer étroitement les syndicats.

Dès le début, la CEA a reconnu le lien organique qui unit développement économique et développement social. A la deuxième Conférence africaine sur la sécurité sociale, qui s'est tenue à Dakar en 1966, on a mentionné le caractère limité des régimes de sécurité sociale et l'on a demandé des améliorations. La FMS s'occupera particulièrement des problèmes de sécurité sociale dans les pays africains lors des préparatifs en vue d'une conférence syndicale mondiale sur la sécurité sociale.

La hausse continue des prix à la consommation dans de nombreux pays du continent, à une époque de chômage et de sous-emploi aigus, diminuent encore les niveaux de vie déjà peu élevés des travailleurs. Les organisations syndicales ne peuvent accepter une croissance de la production qui ne s'accompagne pas d'une amélioration des conditions de vie des populations. Les plans de développement économique devraient prévoir une politique d'ajustement des prix, ainsi que le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle des masses.

En dernière analyse, le développement économique dépend des cultivateurs, des salariés, des chefs d'entreprise et des techniciens. On ne saurait exagérer l'importance du rôle que les syndicats ont à jouer quand il s'agit d'assurer un développement économique et social sain et d'améliorer les niveaux de vie des classes laborieuses.

M. Panikkar espère que les pays de la région accorderont toute liberté pour que se créent des syndicats indépendants et démocratiques groupant la masse des travailleurs.

M. ADEBOLA (Confédération Internationale des Syndicats Libres) prenant la parole sur l'invitation du Président, se félicite de l'admission de la Gambie, du Botswana et du Lesotho comme membres de plein droit de la Commission, et approuve la décision d'autoriser l'Angola, le Mozambique et le Sud-Ouest Africain à participer pleinement aux travaux de la Commission.

En ce qui concerne l'allusion qui a été faite aux dépenses publiques et personnelles extravagantes que l'on constate dans certains pays africains, M. Adebola précise que son Organisation a toujours préconisé l'austérité et l'annulation de tous les projets entrepris à des fins de prestige, du moins pendant la période de développement intense qui doit mener à l'indépendance économique. La CISL se préoccupe surtout des conséquences du développement économique et social sur les conditions des travailleurs, qui ont besoin d'emplois suffisamment rémunérés, de logements décents, d'une alimentation adéquate, de vêtements, d'éducation et de services médicaux. Il est regrettable qu'en élaborant leurs plans de développement, de nombreux Etats considèrent l'emploi comme une conséquence du développement, alors que les planificateurs devraient donner la priorité à la création d'emplois. Il importe de ne pas perdre de vue que le développement doit profiter au pays tout entier et pas seulement aux gouvernants. C'est pourquoi les travailleurs doivent avoir la possibilité de participer pleinement au processus de planification économique, et doivent être équitablement représentés dans les organismes de planification. Le secteur public doit jouer un rôle déterminant dans les pays en voie de développement. Il faudrait également que le secteur public participe à toutes les grandes entreprises, afin de veiller à ce qu'une part raisonnable des bénéfices reste dans le pays et y soit réinvestie.

Rares sont les pays membres qui consacrent plus de 5 pour cent de leur budget à la construction de logements bon marché. Il serait fallacieux de prétendre que de tels investissements sont improductifs, puisque de mauvaises conditions de logement influent négativement sur la productivité. Il serait intéressant de savoir quelles mesures les pays ont prises pour donner suite aux recommandations des deux sessions précédentes concernant

l'emploi de matériaux de constructions locaux et la mise au point de types d'habitation nouveaux qui permettraient de réduire les frais de construction. Les pouvoirs publics devraient aborder le problème de logement en encourageant les coopératives ouvrières de logement, en mettant à leur disposition des terrains à bas prix, en construisant des routes et en fournissant d'autres services, en subventionnant la construction de logements, en mettant à la disposition des coopératives de logements un personnel qualifié, en accordant des garanties financières aux projets de construction d'habitations et en consacrant une part plus élevée de leur budget aux questions d'habitat.

La CISL est convaincue qu'il est nécessaire de renforcer l'intégration économique en Afrique en réduisant, puis en éliminant, tous les obstacles à l'expansion du commerce entre pays africains. La politique de "la porte ouverte" déjà adoptée par de nombreux pays de la région faciliterait la diversification des exportations africaines. Pour faciliter les échanges intra-continentaux, il est urgent d'améliorer les réseaux africains de transports et de communications. Les divers pays devraient, dans ce domaine également, mettre leurs ressources en commun. M. Adebola espère qu'à sa présente session, la Commission étudiera sérieusement l'opportunité de créer en Afrique des réseaux internationaux de chemin de fer; ainsi, il pourrait être souhaitable de prolonger jusqu'au Tchad la voie ferrée qui s'arrête à Maiduguri, en Nigéria du nord, afin d'assurer le transport des produits agricoles, et de prolonger également jusqu'au Dahomey, au Togo et au Ghana la voie ferrée qui aboutit à Idogo, en Nigéria de l'ouest. Des organismes sous-régionaux tels que le Conseil monétaire ouest-africain, la Société ouest-africaine des transports aériens et le Centre ouest-africain de recherche ont joué un rôle utile avant l'accession à l'indépendance des pays intéressés, et il pourrait être dans l'intérêt de tous de les rétablir.

La CISL continuera de coopérer avec les gouvernements et les employeurs toutes les fois que l'on s'efforcera sérieusement d'améliorer et de stabiliser les relations professionnelles dans les pays africains. Elle a cependant été déçue de l'attitude de certains gouvernements africains qui ont entravé les activités des organisations ouvrières, allant jusqu'à interdire les grèves et jusqu'à emprisonner arbitrairement des dirigeants syndicaux.

Comme l'Afrique est actuellement divisée par une barrière linguistique et que les réunions d'Africains anglophones et francophones exigent les services d'interprètes étrangers, il est indispensable de réorganiser le système d'enseignement. Cette question pourrait être utilement étudiée par la CEA et l'OUA.

M. DIALLO (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du Président, se félicite de l'admission du Botswana, de la Gambie et du Lesotho comme membres de plein droit de la CEA.

La stagnation économique et sociale en Afrique n'est pas due seulement à des facteurs extérieurs tels que les conditions des échanges internationaux et de l'assistance étrangère. Elle s'explique en partie par l'absence de politiques nationales cohérentes de développement et d'objectifs communs, et par le fait que les problèmes fondamentaux du développement économique et social n'ont pas été définis avec assez de précision et que les travailleurs et les agriculteurs ne sont pas directement associés aux décisions prises en matière d'organisation. La CISC a préparé une note, qui sera distribuée aux membres de la CEA, dans laquelle elle définit brièvement les impératifs de la planification économique et sociale.

L'intégration économique de l'Afrique ne sera pas réalisée tant que des accords politiques n'auront pas été conclus. La CEA et l'OUA devraient demander de nouveau aux gouvernements de préparer le terrain, sur le plan politique en vue de la création d'institutions économiques supranationales. Les sous-régions devraient ensuite mettre au point des politiques communes dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, des investissements et du commerce. Pour qu'une union en matière de paiement soit réalisable, certains problèmes monétaires délicats devront être résolus.

Après avoir énuméré les défauts des marchés intérieurs des pays en voie de développement, M. Diallo souligne les insuffisances des infrastructures nationales, surtout le manque des moyens de transport, l'instabilité des prix et la réduction progressive des revenus réels. Pour supprimer les obstacles au développement industriel, il faudra briser le monopole.

que détiennent les pays industrialisés en ce qui concerne les opérations de transformation des matières premières, rationaliser les méthodes de fixation des prix et de commercialisation, faire en sorte que l'Afrique puisse échapper à son rôle actuel de simple producteur de produits primaires et d'acheteur d'articles manufacturés étranger, intensifier les travaux de recherche et de prospection et améliorer la formation. Ces objectifs pourront être atteints grâce à une stratégie commune et grâce à la coopération des pays développés, qui devront se faire à l'idée d'une Afrique indépendante sur le plan économique comme sur le plan politique et qui devront lui fournir une aide technique et financière appropriée. Depuis la première session de l'UNCTAD, on a assisté à une nouvelle détérioration des termes de l'échange pour les pays en voie de développement, ce qui a encore ralenti leur croissance économique.

Les pays africains peuvent améliorer sensiblement leurs conditions en créant un marché commun africain, en présentant à la prochaine session de l'UNCTAD une charte du commerce mondial, en abolissant les barrières politiques et économiques et en faisant preuve d'un désir réel de s'unir. Les deux récents colloques panafricains sur le rôle du mouvement syndical dans la planification du développement ont abouti à la conclusion qu'un développement équilibré et harmonieux dans les domaines économique et social sera impossible tant que les organisations de travailleurs et d'agriculteurs ne seront pas associées aux travaux des organismes de décision et de planification en matière de développement, comme c'est le cas dans la plupart des pays africains. Cette participation aboutirait notamment à une amélioration des conditions de vie et de travail, à des progrès plus rapides vers l'indépendance économique et à la mise au point de plans qui tiendraient des besoins et des aspirations des travailleurs; elle donnerait à ceux-ci le sentiment de participer aux efforts communs et créerait en eux l'enthousiasme nécessaire à la réalisation du développement.

M. RAVOAHANGY-ANDRIANAVALOKA (Madagascar) déclare que le Gouvernement malagasy est persuadé que la planification est le moyen le plus efficace de promouvoir le développement. C'est pourquoi il a élaboré en 1964 un plan quinquennal qui prévoit que le produit intérieur brut augmentera de 3 pour 100 par an bien qu'en réalité le taux d'expansion ne devrait pas dépasser 2,5 pour 100. L'économie de Madagascar est essentiellement tributaire de l'agriculture, qui produit surtout du riz, du café, du coton, du sisal, de la vanille et des bananes. La politique gouvernementale a pour but d'accroître le volume de la production agricole et d'en améliorer la qualité. Il s'efforce d'enseigner aux agriculteurs des méthodes de culture plus modernes et plus rentables grâce à l'emploi de machines agricoles et d'engrais. A cet effet, les exploitants agricoles se sont groupés en associations et coopératives. On a également créé des coopératives de consommation pour lutter contre toute hausse injustifiée des prix.

L'industrie occupe encore une place peu importante dans l'économie mais les pouvoirs publics préparent des plans en vue de la création d'industries de transformation des produits primaires, pour l'exportation comme pour la consommation sur place. Les pouvoirs publics veilleront à ce que ces industries ne manquent pas de matières premières. Ils ont créé deux organismes de promotion industrielle: la Société nationale d'investissements et le Bureau de développement et de promotion industrielle.

Le Gouvernement malagasy s'intéresse de très près aux problèmes de la coopération entre pays africains. Madagascar, qui est membre à part entière de la Communauté économique de l'Afrique de l'est, pense que cette communauté n'est qu'une étape vers une communauté plus grande à l'échelle du continent. Elle a l'intention de mettre ses centres de recherche scientifique à la disposition des autres pays africains, et le Gouvernement étudie actuellement la possibilité de transformer ces centres nationaux en centres régionaux, avec l'assistance technique et financière de la CEA.

M. TOULAN (République arabe unie) est heureux de constater que des pays de plus en plus nombreux recourent à la planification économique et sociale afin d'utiliser plus efficacement leurs ressources. Si, d'une façon générale, leurs efforts n'ont pas donné les résultats escomptés, cela

s'explique surtout par le manque des capitaux de développement. Il faut que le volume de l'aide financière augmente, même si cela aggrave encore le fardeau de la dette pour les pays en voie de développement, dont certains consacrent au service de la dette jusqu'à 40 pour 100 de leurs recettes d'exportation. Il serait possible de pallier ces inconvénients en abaissant les taux d'intérêt, et en prolongeant la durée des prêts.

Le manque de personnel qualifié en matière de planification pose un autre problème. L'Institut africain de développement économique et de planification peut jouer un rôle important dans ce domaine. Il est encourageant de noter que l'Institut a établi des relations de travail avec l'Institut national de planification du Caire et avec d'autres organes du même type. M. Toulan pense que l'Institut répondrait mieux aux besoins des pays africains si les membres de son personnel n'étaient pas seulement choisis en fonction de leurs qualifications techniques, mais aussi pour la compréhension dont ils font preuve de la culture et des problèmes africains, et compte tenu de leur capacité d'adapter leurs méthodes de travail aux conditions locales. Les rapports du Secrétariat prouvent que la plupart des pays africains manquent de statisticiens à tous les échelons, et il faudrait que la CEA accorde plus d'attention aux besoins des pays dans ce domaine.

Etant donné qu'en Afrique la production de denrées alimentaires augmente moins vite que la population, il est indispensable de trouver les moyens d'accroître la production agricole. Pour aborder ce problème sur le plan social et économique, le mieux serait de trouver des moyens appropriés de mettre à la disposition des cultivateurs africains, sous une forme simple et convaincante, les connaissances scientifiques et techniques qui pourraient leur servir.

En ce qui concerne les problèmes de développement industriel, M. Toulan est partisan de la création d'un fonds d'équipement industriel des Nations Unies, qui fournirait aux pays en voie de développement les ressources financières nécessaires à leur industrialisation. Il se félicite de la création de l'ONUDI et il approuve les recommandations adoptées pendant le Colloque sur le développement industriel en Afrique. La Conférence d'industriels et de financiers qui s'est récemment tenue à Addis-Abéba a

permis de mettre en lumière certains des grands problèmes que pose le développement industriel des pays africains. A cet égard, M. Toulan insiste sur l'importance de la recherche dans le domaine des matériaux de construction, car il faut arriver à remplacer les produits importés par des matériaux locaux.

De nombreux pays africains sont tributaires de l'exportation d'un ou deux produits et leurs échanges avec un seul pays développé forment la base de leur commerce extérieur, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux fluctuations de la demande et des prix, puisqu'il existe un lien étroit entre leurs recettes d'exportation et leur expansion économique. M. Toulan espère que le groupe de l'UNCTAD qui s'occupe du financement complémentaire, et qui est actuellement réuni à Genève, apportera une solution satisfaisante à ce problème. Cette solution est surtout à chercher dans un accès plus libre aux marchés des pays développés, et les pays en voie de développement attendent avec intérêt les résultats de la "négociation Kennedy". Il n'en est pas moins évident que, dans ces négociations, l'on n'a pas donné aux intérêts des pays en voie de développement l'ordre élevé de priorité qui avait été promis par la Conférence des ministres du commerce du GATT et qui avait été recommandé par l'UNCTAD. Le Gouvernement de la République arabe unie a été déçu par les listes d'exception présentées par certains grands pays industrialisés et il est persuadé que la réduction tarifaire de 50 pour 100 ne représente pas un effort sérieux de leur part. Il est indispensable que tous les pays membres de l'UNCTAD donnent suite aux recommandations de la Conférence, et M. Toulan espère que la prochaine réunion des 77 et la deuxième session de l'UNCTAD créeront des conditions plus favorables aux pays en voie de développement.

Se référant aux taux de fret excessivement élevés demandés pour le transport des exportations des pays en voie de développement, M. Toulan espère que la CEA rendrait prochainement publiques ses conclusions à ce sujet, et il propose qu'un colloque africain se réunisse en 1967 pour étudier les effets de l'augmentation des taux de fret sur le commerce africain. A son avis, il est temps que le secrétariat étudie les possibilités d'une action collective des pays du continent dans le domaine des transports aériens et de la construction aéronautique.

En ce qui concerne les relations entre la CEA et l'OUA, les deux dernières réunions des **Chefs** d'Etats africains ont décidé que la Commission économique et sociale de l'OUA étudierait et préparerait des programmes de développement économique des pays africains, en collaboration avec le **secrétariat** de la CEA. M. Toulan propose que les programmes de développement soient soumis aux **Chefs** d'Etats africains lors de leurs réunions annuelles, afin qu'ils puissent décider de l'ordre des priorités; ensuite la CEA se conformerait à ces programmes et à ces priorités.

M. MENSAB (Secrétariat), répondant à certaines des questions posées par des orateurs, explique que les mesures prises actuellement par la CEA en vue de créer des bureaux régionaux sont un premier pas dans la voie de la coopération sous-régionale. Mais l'ONU ne se charge pas d'organiser directement la coopération économique au niveau des sous-régions. C'est aux pays africains eux-mêmes qu'il appartient de mettre au point les arrangements nécessaires. Les principes directeurs qui pourraient servir de base à ces arrangements sont exposés dans les documents E/CN.14/386 et E/CN.14/LU/ECOP/8, et au paragraphe 69 du document E/CN.14/L.321. M. Mensab espère que les pays africains prendront sans délai des mesures dans ce sens, car les institutions et les pays qui fournissent une assistance attendent des preuves que les pays bénéficiaires font des efforts sérieux pour coopérer entre eux et mobiliser leurs ressources propres.

La CEA s'efforce de coordonner les activités des organisations inter-gouvernementales africaines, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. Elle a aidé les pays d'Afrique de l'est à organiser leur marché commun, et elle est prête à mettre ses services à la disposition d'autres groupes de pays qui auront établi des plans concrets en vue d'arrangements similaires.

M. Mensab souligne combien il est important d'identifier et de mettre au point des projets précis, à l'exécution desquels plusieurs pays seraient disposés à coopérer effectivement; ensuite, les demandes pourraient être présentées en vue d'obtenir une aide extérieure. Pendant la session en cours, le **secrétariat** pourra aider les groupes des pays qui le désirent à préparer des projets de résolutions dans lesquels ils exprimeraient leurs

intentions d'exécuter des programmes de travail précis. Les décisions pourraient alors être prises sur le champ. M. Mensah rappelle qu'à la 131ème séance (E/CN.14/SR.131(VIII)), il a énuméré les quatre points au sujet desquels le **secrétariat** souhaiterait que les pays lui donnent des instructions quant aux arrangements sous-régionaux.

La séance est levée à 13 heures